

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

### 1. CADRE GENERAL

#### 1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

#### 1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 10, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### 1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

#### 1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier .

#### 1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

## 2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### 2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

### 2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

#### 2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

#### Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

#### PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
CPM		100,00%	5 321 030	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB ( EN KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	55,53%	100 629 254	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	386 031	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTEMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	49,95%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	39,50%	100,00%	6 736 720	IG

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

### 2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

### 2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

### 2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

## 2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### 2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

### 2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

### 2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

### 2.2.2.4. LES METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

## 2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

## 2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

## 2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

## 2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

## 2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

## 2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## 2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

### Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

## 2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

#### 2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée de la cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

### 2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 2.4.1.3. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

### 2.4.1.4. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du prêt.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### 2.4.1.5. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 2.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 2.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### 2.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

### 2.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

## 2.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### 2.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### 2.6.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### 2.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### 2.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 2.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

## 2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

### 2.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

### 2.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentées dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

### 2.7.3. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### 2.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS / EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 2.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

### 2.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

#### Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

#### Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

#### Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

## 2.8. OPERATIONS EN DEVICES

### 2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### 2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

## 2.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

### 2.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### 2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

#### 2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

### 2.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

### 2.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives) :

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

### 2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

#### 2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

#### 2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

#### 2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

### 2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

#### 2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### 2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

#### 2.11.3. DERIVES INCORPORÉS

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

### 2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.

- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

### 2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

#### 2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

#### 2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

#### 2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

#### 2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuair indépendant

#### 2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

### 2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

#### 2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

### 2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

#### 2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### 2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

### 2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

### 2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

### 2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Média finance, Chaabi International Bank off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Dar Addamane, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finances, BP Shore, et FPCT Sakane ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank; Banque Populaire Marocco -Centrafricaine; Banque Populaire Marocco - Guinéenne et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### 2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

#### 2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrab.

#### 2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

### BILAN IFRS CONSOLIDE

ACTIF IFRS	30/06/14	31/12/13
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6 796 072	6 798 214
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 484 490	21 861 828
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	20 471 072	16 422 043
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	12 760 061	11 536 637
Prêts et créances sur la clientèle	206 301 581	199 826 815
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 995 562	19 840 852
Actifs d'impôt exigible	1 167 155	585 768
Actifs d'impôt différé	352 942	294 215
Comptes de régularisation et autres actifs	7 198 504	3 874 481
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	72 261	73 236
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	7 984 262	7 647 077
Immobilisations incorporelles	503 653	497 501
Ecart d'acquisition	1 037 749	1 040 288
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>308 125 364</b>	<b>290 298 955</b>

### COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

	30/06/14	30/06/13
Intérêts et produits assimilés	7 216 856	6 800 378
Intérêts et charges assimilés	-2 384 037	-2 223 194
<b>MARGE D'INTERETS</b>	<b>4 832 820</b>	<b>4 577 184</b>
Commissions perçues	1 080 315	949 036
Commissions servies	-103 737	-74 117
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>976 578</b>	<b>874 919</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 219 747	567 565
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	246 402	296 018
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ</b>	<b>1 466 149</b>	<b>863 583</b>
Produits des autres activités	330 160	288 476
Charges des autres activités	-147 068	-120 198
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>7 458 638</b>	<b>6 483 964</b>
Charges générales d'exploitation	-2 944 181	-2 746 817
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-383 713	-356 553
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 130 745</b>	<b>3 380 594</b>
Coût du risque	-1 801 311	-976 709
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 329 434</b>	<b>2 403 885</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	805	-396
Gains ou pertes nets sur autres actifs	42 753	15 389
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	-1 367
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 372 992</b>	<b>2 417 511</b>
Impôts sur les bénéfices	-678 919	-750 265
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 694 073</b>	<b>1 667 246</b>
Résultat - part BPR	335 767	549 824
Résultat hors groupe	227 331	114 329
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP</b>	<b>1 130 975</b>	<b>1 003 093</b>
Résultat par action (en dirham)	6,53	5,79
Résultat dilué par action (en dirham)	6,53	5,79

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30/06/14	31/12/13
<b>Résultat net</b>	<b>1 694 073</b>	<b>3 205 721</b>
Ecart de conversion	-5 321	15 912
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-24 785	233 981
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	37 101	-37 101
Réévaluation des immobilisations	-	37 256
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
<b>Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>6 995</b>	<b>250 048</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 701 068</b>	<b>3 455 769</b>
Part du groupe	1 136 774	2 153 589
Part des BPR	337 661	1 082 283
Part des minoritaires	226 633	219 897

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2012 publiés</b>	<b>1 731 421</b>	<b>14 299 160</b>	-	<b>7 395 855</b>	<b>819 453</b>	<b>24 245 889</b>	<b>4 579 955</b>	<b>2 153 906</b>	<b>30 979 750</b>
Opérations sur capital	-	-	-	39 521	-	39 521	1 477 555	-	1 517 077
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-467 106	-	-467 106
Affectation du résultat	-	1 706 362	-	-1 706 362	-	-822 424	232 206	-104 620	-694 839
Dividendes	-	-822 424	-	-	-	1 952 075	1 030 600	223 046	3 205 721
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>1 952 075</b>	-	-	<b>1 030 600</b>	<b>223 046</b>	<b>3 205 721</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	190 676	190 676	51 683	-8 222	234 135
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	10 838	10 838	-	5 073	15 912
Ecart de conversion - variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	-	201 514	201 514	51 683	-3 148	250 048
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)</b>	-	-	-	-	<b>201 514</b>	<b>201 514</b>	<b>51 683</b>	<b>-3 148</b>	<b>250 048</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-369 391	-	141 122	-	-228 269	-109 200	12 478	-324 992
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2013</b>	<b>1 731 421</b>	<b>14 813 707</b>	-	<b>7 822 212</b>	<b>1 020 967</b>	<b>25 388 307</b>	<b>6 795 692</b>	<b>2 281 660</b>	<b>34 465 659</b>
Opérations sur capital	-	-	-	4 464	-	4 464	75 607	-2 007	78 064
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-2 272 737	-	-2 272 737
Affectation du résultat	-	1 685 271	-	-1 685 271	-	-819 759	195 002	-149 861	-774 618
Dividendes	-	-822 424	-	-	-	1 130 975	335 767	227 331	1 694 073
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>1 130 975</b>	-	-	<b>335 767</b>	<b>227 331</b>	<b>1 694 073</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	8 083	8 083	1 894	2 339	12 316
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-4 450	-2 285	-	-3 036	-5 321
Ecart de conversion - variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	2 166	-	3 633	5 798	-697	6 995
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>	-	-	-	<b>2 166</b>	<b>3 633</b>	<b>5 798</b>	<b>1 894</b>	<b>-697</b>	<b>6 995</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-63 844	-	86 293	-	22 448	-124 157	-4 150	-105 858
<b>Capitaux propres clôture 30.06.2014</b>	<b>1 731 421</b>	<b>15 612 710</b>	-	<b>7 363 504</b>	<b>1 024 600</b>	<b>25 732 233</b>	<b>5 007 070</b>	<b>2 352 275</b>	<b>33 091 578</b>

### PASSIF IFRS

	30/06/14	31/12/13
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	319 385	100 825
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31 165	-
Instruments dérivés de couverture	6 921	47 633
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	32 018 124	28 876 979
Dettes envers la clientèle	221 360 083	209 990 841
Dettes représentées par un titre	-	-
Titres de créance émis	3 712 693	8 095 344
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	1 300 819	887 495
Passifs d'impôt différé	932 578	1 031 790
Comptes de régularisation et autres passifs	11 778 394	3 509 645
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	283 341	106 695
Provisions pour risques et charges	1 656 094	1 595 818
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 724 163	2 576 323
Dettes subordonnées	1 634 189	1 590 330
Capital et réserves liées	17 344 131	16 545 128
Actions propres	-	-
Réserves consolidées	10 294 945	11 110 673
- Part du groupe	3 508 365	3 293 813
- Part des BPR	4 662 638	5 758 323
- Part des minoritaires	2 123 942	2 058 537
Gains ou pertes latents ou différés	1 034 266	1 027 815
- Part du groupe	1 024 600	1 020 967
- Part des BPR	8 664	6 770
- Part des minoritaires	1 003	78
Résultat net de l'exercice	1 694 073	3 205 721
- Part du groupe	1 130 975	1 952 075
- Part des BPR	335 767	1 030 600
- Part des minoritaires	227 331	223 046
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>308 125 364</b>	<b>290 298 955</b>

### TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	30/06/14	30/06/13
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 372 992</b>	<b>2 417 511</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	353 165	322 688
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3 608	47 764
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 832 881	942 977
+/- Dotations nettes aux provisions	54 637	29 606
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 264	414
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-697 538	-715 774
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	0
+/- Autres mouvements	295 685	274 702
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>1 844 702</b>	<b>902 377</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 442 153	695 939
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 117 750	-5 726 235
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-7 049 856	-4 986 494
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 262 877	713 113
- Impôts versés	-988 509	-256 474
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 784 415</b>	<b>-9 560 151</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>6 002 109</b>	<b>-6 240 263</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-875 676	248 050
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-658 529	-399 524
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 534 205</b>	<b>-151 474</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-681 086	617 601
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-4 512 433	2 898 426
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-5 193 519</b>	<b>3 516 027</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>-5 434</b>	<b>-7 490</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-731 049</b>	<b>-2 883 200</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>9 382 405</b>	<b>9 534 083</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 697 389	7 243 562
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 685 016	2 290 521
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>8 651 356</b>	<b>6 650 883</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 476 686	5 607 859
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 174 670	1 043 024
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-731 049</b>	<b>-2 883 200</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

### 3.1 ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	30/06/14			31/12/13		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
<b>Titres de transaction</b>	<b>25 480 841</b>		<b>25 480 841</b>	<b>21 803 535</b>		<b>21 803 535</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 526 828		15 526 828	13 296 803		13 296 803
Autres titres de créance	51 003		51 003	48 660		48 660
Titres de propriété	9 903 011		9 903 011	8 458 072		8 458 072
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>3 649</b>		<b>3 649</b>	<b>58 293</b>		<b>58 293</b>
Instruments dérivés de cours de change	3 649		3 649	58 293		58 293
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>25 484 490</b>		<b>25 484 490</b>	<b>21 861 828</b>		<b>21 861 828</b>

### 3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	30/06/14		31/12/13	
	(en milliers de DH)		(en milliers de DH)	
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>9 029 462</b>	<b>6 158 269</b>		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	8 911 641	6 004 758		
Autres titres de créance négociables	117 821	153 511		
<b>Obligations</b>	<b>2 107 871</b>	<b>1 051 842</b>		
Obligations d'Etat	1 738 338	564 201		
Autres Obligations	369 533	487 641		
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>9 831 077</b>	<b>9 673 466</b>		
dont titres cotés	1 401 075	1 476 945		
dont titres non cotés	8 430 002	8 196 521		
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>20 968 410</b>	<b>16 883 578</b>		
dont gains et pertes latents	1 397 091	1 439 139		
dont titres à revenu fixe	-	-		
dont titres prêtés	-	-		
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	497 338	461 535		
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>20 471 072</b>	<b>16 422 043</b>		
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-		

### 3.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/14		31/12/13	
	(en milliers de DH)		(en milliers de DH)	
<b>3.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>				
Comptes à vue	3 553 901	3 542 582		
Prêts	9 297 262	8 017 044		
Opérations de pension	42 726	110 860		
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>12 893 888</b>	<b>11 670 486</b>		
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	133 828	133 849		
<b>TOTAL DES PRETS ET DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>12 760 061</b>	<b>11 536 637</b>		
<b>3.3.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique</b>				
Maroc	9 874 230	9 128 439		
Zone off shore	543 430	173 943		
Afrique	1 960 060	1 623 095		
Europe	516 169	745 009		
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION</b>	<b>12 893 889</b>	<b>11 670 486</b>		
Provisions pour dépréciation	133 828	133 849		
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>12 760 061</b>	<b>11 536 637</b>		

### 3.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	30/06/14		31/12/13	
	(en milliers de DH)		(en milliers de DH)	
<b>3.4.1 prêts consentis et Créances sur la clientèle</b>				
Comptes ordinaires débiteurs	29 018 375	28 574 152		
Prêts consentis à la clientèle	173 042 149	163 607 561		
Opérations de pension	1 484 675	3 447 370		
Opérations de location-financement	12 662 641	12 576 989		
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>216 207 840</b>	<b>208 206 072</b>		
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	9 906 259	8 379 258		
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>206 301 581</b>	<b>199 826 815</b>		

	30/06/14		31/12/13	
	(en milliers de DH)		(en milliers de DH)	
<b>3.4.2. Ventilation de prêts et créances sur la clientèle par zone géographique</b>				
Maroc	185 996 292	180 886 856		
Zone off shore	1 943 209	1 798 238		
Afrique	17 713 750	16 565 551		
Europe	648 331	576 170		
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE</b>	<b>206 301 581</b>	<b>199 826 815</b>		

	30/06/14		31/12/13	
	(en milliers de DH)		(en milliers de DH)	
<b>3.4.3 Détail des créances sur la clientèle</b>				
Encours sain	202 713 954	196 344 253		
Encours en souffrance	13 493 886	11 861 820		
<b>Total encours</b>	<b>216 207 840</b>	<b>208 206 072</b>		
Provision individuelle	8 355 249	7 149 562		
Provision collective	1 551 010	1 229 695		
<b>Total provisions</b>	<b>9 906 259</b>	<b>8 379 258</b>		
<b>TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>206 301 581</b>	<b>199 826 815</b>		

### 3.5 PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

	30/06/14		31/12/13	
	(en milliers de DH)		(en milliers de DH)	
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>16 821 156</b>	<b>18 514 205</b>		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16 694 350	18 082 537		
Autres titres de créance négociables	126 806	431 668		
<b>Obligations</b>	<b>1 174 406</b>	<b>1 326 647</b>		
Obligations d'Etat	311 280	201 800		
Autres Obligations	863 126	1 124 847		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE</b>	<b>17 995 562</b>	<b>19 840 852</b>		

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/14			31/12/13		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>13 410 495</b>	<b>5 426 233</b>	<b>7 984 262</b>	<b>12 888 824</b>	<b>5 241 747</b>	<b>7 647 078</b>
Terrains et constructions	7 513 712	2 127 781	5 385 930	6 977 932	2 070 849	4 907 083
Equipement, Mobilier, Installations	3 069 544	1 972 049	1 097 495	2 987 534	1 927 388	1 060 146
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	2 827 239	1 326 402	1 500 837	2 923 358	1 243 510	1 679 848
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 030 999</b>	<b>527 347</b>	<b>503 653</b>	<b>988 463</b>	<b>490 962</b>	<b>497 501</b>
Droit au bail	282 234	-	282 234	271 171	-	271 171
Brevets et marque	10 542	-	10 542	10 487	-	10 487
Logiciels informatiques acquis	628 592	527 347	101 245	583 237	490 962	92 275
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	109 631	-	109 631	123 568	-	123 568
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>14 441 494</b>	<b>5 953 579</b>	<b>8 487 915</b>	<b>13 877 287</b>	<b>5 732 709</b>	<b>8 144 578</b>



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

### 3.7 ECART D'ACQUISITION

	31/12/13	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/14
Valeur Brute	1 040 288		-2 540		1 037 749
Cumul des pertes de valeur					
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 040 288</b>	<b>-</b>	<b>-2 540</b>	<b>-</b>	<b>1 037 749</b>

### 3.8 PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	30/06/14	31/12/13
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>31 165</b>	<b>-</b>
Instruments dérivés de cours de change	31 165	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>31 165</b>	<b>-</b>

### 3.9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/14	31/12/13
Comptes à vue	1 379 232	857 565
Emprunts	14 684 449	10 780 758
Opérations de pension	15 954 444	17 238 657
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>32 018 124</b>	<b>28 876 979</b>

### 3.10 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

3.10.1 Dettes envers la clientèle			3.10.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique		
	30/06/14	31/12/13		30/06/14	31/12/13
Comptes ordinaires créditeurs	136 141 451	132 549 660	Maroc	198 722 722	190 757 522
Comptes à terme	50 178 831	46 411 360	Zone Off Shore	394 183	197 232
Comptes d'épargne à taux administré	26 240 456	24 992 308	Afrique	21 128 253	17 858 910
Bons de caisse	1 261 735	1 204 155	Europe	1 114 925	1 177 080
Opérations de pension	1 607 437	-	<b>Total en principal</b>	<b>221 360 083</b>	<b>209 990 744</b>
Autres dettes envers la clientèle	5 930 173	4 833 261	Dettes rattachées		
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b>	<b>221 360 083</b>	<b>209 990 744</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>221 360 083</b>	<b>209 990 744</b>

### 3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/2013	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES VARIATIONS	MONTANT AU 30/06/2014
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	171 116	17 686	6 170	-	182 632
Provisions pour engagements sociaux	798 386	36 911	-	-	835 297
Autres provisions pour risques et charges	626 316	41 556	35 346	5 639	638 165
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 595 818</b>	<b>96 153</b>	<b>41 516</b>	<b>5 639</b>	<b>1 656 094</b>

### 4.1 MARGE D'INTERET

	30/06/14			30/06/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>5 907 889</b>	<b>1 425 616</b>	<b>4 482 273</b>	<b>5 621 755</b>	<b>1 288 719</b>	<b>4 333 036</b>
Comptes et prêts/emprunts	5 522 576	1 412 194	4 110 382	5 214 306	1 262 435	3 951 871
Opérations de pensions	5 683	4 434	1 249	2 820	10 060	-7 240
Opérations de location-financement	379 630	8 988	370 642	404 629	16 224	388 405
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>	<b>198 459</b>	<b>447 478</b>	<b>-249 019</b>	<b>295 593</b>	<b>481 390</b>	<b>-185 797</b>
Comptes et prêts/emprunts	196 873	214 031	-17 158	293 457	217 668	75 789
Opérations de pension	1 586	233 447	-231 861	2 136	263 722	-261 586
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	<b>192 763</b>	<b>-</b>	<b>-192 763</b>	<b>-</b>	<b>150 784</b>	<b>-150 784</b>
Actifs disponibles à la vente	253 490	-	253 490	210 822	-	210 822
Actifs détenus jusqu'à échéance	410 555	-	410 555	370 192	-	370 192
Autres Intérêts et produits assimilés	446 462	318 179	128 283	302 016	302 301	-285
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES</b>	<b>7 216 856</b>	<b>2 384 036</b>	<b>4 832 820</b>	<b>6 800 378</b>	<b>2 223 194</b>	<b>4 577 184</b>

### 4.2 COMMISSIONS NETTES

	30/06/14			30/06/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	89 008	69	88 939	71 222	13 748	57 474
Produits nets sur moyen de paiement	174 518	23 773	150 745	158 375	15 680	142 695
Autres commissions	816 789	79 895	736 894	719 439	44 689	674 750
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>1 080 315</b>	<b>103 737</b>	<b>976 578</b>	<b>949 036</b>	<b>74 117</b>	<b>874 919</b>

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

### 4.3 COUT DU RISQUE

	30/06/14	30/06/13
(en milliers de DH)		
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>2 303 246</b>	<b>1 724 277</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 198 540	1 619 663
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	17 808	21 512
Autres provisions pour risques et charges	86 898	83 102
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>576 152</b>	<b>792 281</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	518 034	703 943
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1 016	1 104
Reprises de provisions engagements par signature	6 171	29 950
Reprises des autres provisions pour risques et charges	50 931	57 284
<b>VARIATION DES PROVISIONS</b>	<b>74 217</b>	<b>44 713</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	1 416	2 659
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	110 751	89 795
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	37 951	47 742
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>1 801 311</b>	<b>976 709</b>

### INFORMATION SECTORIELLE

#### 5.1 BILAN

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
(en milliers de DH)					
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>271 606 370</b>	<b>16 752 011</b>	<b>35 192 561</b>	<b>-15 425 578</b>	<b>308 125 364</b>
dont	-	-	-	-	-
<b>ELEMENTS D'ACTIFS</b>					
Actifs financiers disponibles à la vente	13 804 513	-	8 981 254	-2 314 695	20 471 072
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	23 199 421	87 558	2 635 409	-13 162 327	12 760 061
Prêts et créances sur la clientèle	171 992 191	16 178 206	18 362 081	-230 897	206 301 581
Placements détenus jusqu'à leur échéance	17 904 020	-	91 543	-	17 995 562
<b>ELEMENTS DU PASSIF</b>					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	23 298 796	13 361 825	8 750 515	-13 393 013	32 018 124
Dettes envers la clientèle	198 632 078	484 828	22 243 178	-	221 360 083
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>30 894 207</b>	<b>1 554 066</b>	<b>2 277 330</b>	<b>-1 634 025</b>	<b>33 091 578</b>

#### 5.2 COMPTE DE RESULTAT

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
(en milliers de DH)					
Marge d'intérêt	3 973 612	278 234	597 032	-16 059	4 832 820
Marge sur commissions	614 793	10 700	572 291	-221 205	976 578
Produit net bancaire	6 180 545	348 174	1 276 331	-346 411	7 458 638
Résultat Brut d'exploitation	3 516 076	221 289	393 381	-	4 130 745
Résultat d'exploitation	1 902 405	151 887	275 143	-	2 329 435
Résultat net	1 363 106	95 188	235 779	-	1 694 073
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>978 666</b>	<b>56 215</b>	<b>96 094</b>	<b>-</b>	<b>1 130 975</b>

### GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

#### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2014

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerkouni  
Casablanca, Maroc

**MAZARS**

Mazars Audit et Conseil  
101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca, Maroc

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 33.091.578 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.694.073 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 09 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit  
Fawzi BRITEL  
Associé



Mazars Audit et Conseil  
Abdou Souleye DIOP  
Associé



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

## EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

### 1. RISQUES DE CREDIT

#### PRESENTATION GENERALE DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE CREDIT

Notre dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...).
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit,
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.
- Application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank Al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'émission).

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM en la matière. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent au même titre que le groupe à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi s'articule essentiellement autour de trois piliers de supervision, à savoir :

- Le système de notation
- Le suivi de la concentration sectorielle et individuelle
- Les risques sensibles

#### SYSTEME DE NOTATION INTERNE

Le Groupe s'est doté d'un système de notation des entreprises depuis 2008 et l'a mis au cœur de son dispositif de suivi et de gestion des risques. Hormis son rôle d'outil d'aide à la décision pour l'octroi de crédit, d'identification et de quantification des risques afférents au portefeuille des entreprises, le rôle de ce système s'est étendu progressivement pour couvrir d'autres volets de l'activité de crédit dont, notamment :

- La tarification : la tarification des produits est indexée sur les grilles de notation.
- L'organisation : la notation est un facteur essentiel dans le système de délégation des pouvoirs pour l'octroi du crédit.
- Le suivi : un suivi particulier des contreparties les moins notées ou ayant subi des dégradations de leurs notes est assuré.
- La stratégie commerciale : les objectifs commerciaux assignés au réseau sont exprimés par niveau de risque en vue d'un développement plus maîtrisé des emplois.

Il y a lieu de rappeler que depuis l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers.

En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre actuellement les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage aux approches notation interne.

#### DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Sur le plan du risque de concentration, un regard particulier est porté sur sa gestion à travers :

- La gestion de la concentration individuelle par le respect des exigences réglementaires en matière de division des risques d'une part, et d'autre part en assurant le suivi des plus grandes expositions.
- Le suivi des expositions sectorielles dont la gestion est déclinée sous forme de reportings périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi.

Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

#### DISPOSITIF DE SUIVI DES CREANCES SENSIBLES

Outre le dispositif de suivi et contrôle des expositions, un suivi rapproché des créances sensibles présentant des signes de détérioration (dépassements chroniques sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, contreparties opérant dans des secteurs sensibles, clients présentant une insuffisance des flux confiés, impayés...), est assuré par les fonctions risques. Il permet d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle de nos contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la banque peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses.

### 2. RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières ...

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, la BCP a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la BCP en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la BCP et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

#### Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, la BCP s'est dotée d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

#### GESTION DES LIMITES

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de positions par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions. Certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant et en VaR. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

#### OUTILS DE SUIVI ET DE GESTION DES RISQUES

La BCP a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle basée sur un modèle Historique. Un calcul de VaR Paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) est aussi effectué. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le Reporting présenté aux différents Comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

### 3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2014

- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

### RISQUE GLOBAL DE TAUX

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

### Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéficiaire et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risk Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

### RISQUE DE LIQUIDITE

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la BCP l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor ainsi que de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie. La banque respecte la limite relative à la taille minimale du portefeuille d'investissement, indexée sur l'évolution des dépôts et sur ses capacités de transformation ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences se poursuivra tout au long de la période du PMT (2014-2016), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

## 4. RISQUES OPERATIONNELS

### PRESENTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'applique à toutes les entités faisant partie du Groupe et repose globalement sur les axes suivants :

- L'identification et l'évaluation des risques par la mise place de la cartographie des risques,
- Le suivi et la mise à jour des risques déagés ;
- Le Reporting des pertes et incidents avérés ;
- Les recommandations pour l'amélioration des procédures et l'optimisation des contrôles ;
- Et la mise en place d'un Plan de Continuité des Activités (PCA).

Au-delà des exigences réglementaires d'une allocation de fond propres au titre du risque opérationnel et de la collecte des incidents, notre dispositif actuel cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II.

### ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUES OPERATIONNELS

La filière Risques Opérationnels s'articule autour des acteurs suivants :

- La fonction centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un réseau animé de gestionnaires de risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent assurer la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, mis à leur disposition ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autre), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein de la banque.

### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie s'appuie sur une analyse approfondie des processus de la banque (métier et support) avec une priorisation des processus les plus critiques. La démarche se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : Identification des risques inhérents aux métiers de la Banque,
- Phase 2 : Mesure et évaluation des événements de risques,
- Phase 3 : Appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques

### COLLECTE DES INCIDENTS

Conformément à la réglementation, un système de collecte des pertes et incidents opérationnels, basé sur un mécanisme déclaratif à double regard, a été mis en place.

Les correspondants de la collecte des différents métiers saisissent directement au niveau de l'outil informatique dédié. Un workflow est prévu pour permettre aux managers de contrôler la pertinence des informations remontées par les collaborateurs et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

### POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES

La politique de couverture et d'atténuation des risques repose sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- Des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers leurs plans moyens terme (PMT) ;
- Des plans de relèvement et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir le fonctionnement des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- Des possibilités de transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée ;
- Un suivi annuel des risques liés aux activités externalisées.

## 5. RATIO DE SOLVABILITE

A fin juin 2014, le ratio global se situerait à 12,24% contre 12,99% à fin décembre 2013. En effet, malgré l'augmentation des actifs pondérés à hauteur 9,5 milliards de Dirhams, du désengagement de l'Etat qui a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2014 pour un montant de 2,055 milliards de Dirhams, le ratio de solvabilité demeure en deçà du minimum réglementaire (12%).

Le ratio tier1 s'afficherait à 11,36% (contre 11,28% à fin décembre 2013), en dépassement de 236 pts par rapport au minimum réglementaire.

Il est à noter que les fonds propres réglementaires à fin juin 2014 sont calculés conformément à la nouvelle circulaire N°14/G/2013 de Bank Al-Maghrib.